

Re: Action d'Education à la sexualité "Dangers de la pornographie industrielle"

Date: 06/02/18

A: Chassard-Anouilhez Jocelyne

11:54

Cc: Richard Valerie

De: Thierry Dupont

Mme Chassard,

J'ai bien pris note des démarches que vous avez entreprises, en suivant les conseils donnés, pour continuer à travailler ce projet avec des acteurs internes et externes au collège.

Le conseil pédagogique pourra donc débattre avec suffisamment d'éléments et émettre un avis collectif. Je comprends que si le projet n'est pas soutenu, vous ne souhaitiez pas sa présentation au prochain Conseil d'administration.

La discussion engagée sur la thématique abordée dans ce projet pourra contribuer à alimenter le travail du collège sur la construction du parcours éducatif de santé des élèves.

Bonne journée,

Thierry Dupont Délégué académique à la vie scolaire t [REDACTED]

Le 02/02/2018 à 08:02, Chassard-Anouilhez Jocelyne a écrit :

Bonjour M. Dupont,

je vous remercie tout d'abord sincèrement du très long entretien que vous avez partagé avec Mme Claudel et moi lundi soir, et de l'intérêt que vous avez montré pour mon projet.

Je vous remercie aussi des conseils que vous m'avez donnés et que j'ai suivis dès le lendemain.

J'ai sollicité brièvement l'avis de la jeune psychologue le mardi matin : elle devait me répondre par mél mais ne l'a pas fait.

J'ai obtenu l'adresse mél d'une des gendarmes de la BPDJ mais je n'ai pas encore eu le temps de la contacter.

J'ai rediscuté longuement avec la mère d'élève, membre du CESC et du CA, qui soutient ce projet et accepterait d'y participer.

J'ai rediscuté longuement avec la professeure de Français-Latin, qui soutient ce projet et accepterait d'y participer, mais qui est malheureusement en arrêt-maladie pour 3 mois (et pas encore remplacée).

J'ai sollicité de nouveau par mél l'infirmier, qui a renouvelé son désaccord (cf. P.J.)

J'ai sollicité une discussion face à face avec l'une des deux professeur/es qui avait manifesté son désaccord sans avoir assisté au conseil pédagogique du 11 janvier 2018, sans avoir cherché à discuter avec moi et sans avoir lu tous les textes réglementaires que j'avais fournis. Cela s'est soldé, hier soir, par 45 minutes de discussion avec cette professeure et deux de ses collègues ; elle a quitté la salle au bout de 10 minutes, j'ai continué à discuter avec ses deux collègues, puis avec l'infirmier qui nous a rejoint. A bout d'arguments, ces trois personnes ont alors sous-entendu que le "large consensus contre ce projet" venait peut-être de ma "personnalité".

J'ai donc décidé que, si ce projet ne recueillait pas l'accord de mes collègues au conseil pédagogique du 6 février prochain, je le retirerai. Je comprends que Mme Claudel doive mettre son énergie dans d'autres domaines pour gérer son établissement et je ne lui demanderai pas de présenter ce projet au prochain Conseil d'administration.

Comme je vous l'ai dit lundi soir, je regrette que cette issue, cette année, puisse faire penser à certain/es parents d'élèves, comme au Pr. Israël Nisand, que la communauté éducative n'est pas encore totalement prête à traiter ce sujet pour protéger la santé des adolescent/es qui nous sont confié/es :

"Pourquoi notre pays n'applique pas sa loi qui prévoit trois ou quatre heures d'enseignement de la vie sexuelle et affective depuis l'âge de 4 ans ? Ça ne se fait nulle part ! s'emporte Israël Nisand. C'est juste une loi qui est faite pour décorer les étagères du ministre de l'Éducation nationale." (

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/bas-rhin/strasbourg-0/israel-nisand-il-faut-enseigner-vie-sexuelle-4-ans-ecole-loi-prevoit-1345987.html>

Néanmoins, comme l'a reconnu Mme Claudel lundi soir, je crois que ce projet a eu le mérite de lever l'omerta et de susciter la discussion.

Veuillez agréer, M. Dupont, mes sincères salutations,

Mme Jocelyne Chassard

P.J. : mes notes prises pendant le CESC du 16 janvier 2018 pour aider à l'établissement du compte-rendu officiel (non encore transmis) ;

l'échange de méls qu'a suscités la présentation du projet le 11 janvier dernier.

** 1^{er} février 2018*

Re: Echanges sur les dernières informations

Valérie CLAUDEL [REDACTED]

Envoyé : jeudi 8 février 2018 10:57**À** : Jocelyne CHASSARD-ANOUILHEZ

Bonjour madame Chassard,

D'accord pour 13h en présence de M.Spilmann ce jeudi 08/02/18.

Bien cordialement.

Mme Claudel

Le 8 février 2018 à 10:23, Jocelyne CHASSARD-ANOUILHEZ <[REDACTED]>

[REDACTED] a écrit :

Bonjour Mme Claudel,

Pourriez-vous avancer l'heure de cet entretien à 13h., car M. Jean-Baptiste Spilmann m'accompagnera, et il a cours en S1. Si ce n'est pas possible, sa classe ira en étude à 13h.30.

D'autre part, pourriez-vous faire un nouvel envoi aux membres du conseil d'administration (notamment à Mme Burgos, qui sera présente lundi prochain) en joignant : la version n°3 de mon projet (que j'ai adressé aux membres de la communauté éducative lundi dernier), le fichier des données factuelles, celui des interventions du Pr. Nisand et le bilan de ma collègue Mme Charpin de ces 20 ans d'Education à la sexualité ?

Enfin, oui, j'ai pu me reposer mardi soir et hier, merci de vous en préoccuper.

Mme Chassard

De : Valerie RICHARD**Envoyé** : mercredi 7 février 2018 09:17**À** : Jocelyne CHASSARD-ANOUILHEZ**Cc** : [REDACTED]**Objet** : Echanges sur les dernières informations

Bonjour madame Chassard,

Je souhaite m'entretenir avec vous jeudi 8 février à 13h30, en présence de Mme Machet, sur l'avis du conseil pédagogique du 06.20.18 et les échanges du jeudi 1er/02 avec plusieurs enseignants du collège. →

J'espère que la soirée d'hier vous a permis de vous reposer.

Bien cordialement.

Mme Claudel, principale.

Re : Tentative de diffamation...

A: Spilmann Jean-Baptiste

Date: 14/11/18 17:00

De: Chassard-Anouilhez Jocelyne

Bonsoir Jean-Baptiste,

J'apprécie la précision de ton courriel et te réponds de même.

1. Si je t'ai mis en copie des deux derniers méls adressés à V. Richard, c'est parce que j'informe toujours les personnes que je cite dans mes courriels, par correction et souci de transparence.
2. Le 8 février 2018, tu m'as assistée dans le bureau de V. Richard (S. Machet était aussi présente) lorsque celle-ci m'avait convoquée à 13h. pour discuter d'une part, de l'avis défavorable que le conseil pédagogique venait d'émettre au sujet de mon projet de débat informatif sur les Dangers de la pornographie industrielle et d'autre part, d'une discussion qui s'était déroulée le jeudi précédent en salle des professeur/es entre C. Labbé, N. Rio, D. Ricard, A. Prioux et moi. V. Richard avait déclaré avoir reçu des "rapports" concernant cette discussion, qu'elle ne m'a jamais transmis. Je lui ai rétorqué que le respect du principe du contradictoire lui imposait de me les communiquer et j'ai conclu : "Quant à ces gens, s'ils veulent m'attaquer, je les attends".
3. La tentative de diffamation de N. Rio le 5 novembre dernier n'est pas une "brouille" ou une "bisbille" : c'est un agissement validé par V. Richard qui veut me placardiser et me contraindre à l'arrêt-maladie (comme E. Barbe il y a 2 ans et comme S. Rahimpour l'année dernière). Cela s'appelle du harcèlement moral, c'est puni de 30.000€ d'amende et 2 ans de prison. Je reviens d'ailleurs de la gendarmerie de Suippes où j'ai porté plainte contre N. Rio pour diffamation non publique (article R621-1 du Code pénal).
4. [REDACTED]
J'apprécierais que tu comprennes que ma vie personnelle est de nouveau "pourrie" depuis le 31 août 2018 et j'aurais apprécié que tu me demandes de mes nouvelles lorsque j'ai été absente 15 jours entre les 10 e 21 septembre : cet arrêt-maladie est dû à la volonté de V. Richard de me placardiser et j'ai demandé une enquête indépendante du C.H.S.C.T.A. sur les causes de cet accident de service.
5. Professionnellement parlant, je suis partante pour toute activité pédagogique qui permettrait aux élèves d'observer, de réfléchir, de reformuler et de produire un texte manuscrit, tapuscrit, lu ou récité. **Donc renouveler l'expérience des émissions de radio me chaut particulièrement.** A ce propos, j'ai envoyé à [REDACTED] l'enregistrement que tu avais validé (Terre et système solaire) car elle voulait vraiment ce souvenir.

A bientôt donc,
J. Chassard

Au 15. 12. 18, pas de réponse. JAC



Le 14/11/18, Spilmann Jean-Baptiste <[REDACTED]> a écrit :

Bonjour Jocelyne,

[REDACTED]

J'apprécierai donc que tu cesses de m'importuner avec des sujets de brouille ou de bisbille avec d'autres collègues qui ne me concernent en rien, dont la source m'est complètement inconnue et auquel je souhaite absolument être tenu à distance.

Par ailleurs, la réunion, l'entrevue, la rencontre ... du 8 février 2018 en salle des professeurs?? ne me rappelle rien du tout, et si ma présence était confirmée par d'autres personnes, je n'ai aucun souvenir des faits et des propos tenus.